

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 18 mars 2015

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

26 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, TRAVERSA Marcel, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, LACHAUD Dominique, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, DI CESARE Stéphanie, DINI Manon, BERNEX Claude, PINET Gérald, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane.

4 Absents avec procuration : LADJAL Mériem, SAADAOUI Amar, CORTES Isabelle, REBBADJ Saler.

3 Absents : MULLER Martine, FRITSCH Nicole, MICHEL Christiane.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Mme le Maire.- Je souhaiterais désigner comme **secrétaire de séance Monsieur Patrice CHAPELLE**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

C'est un Conseil Municipal encore endeuillé, pas sur le sol français mais à cause de la mort de 8 Français, et 19 morts au total dans un musée en Tunisie. Donc une pensée émue. Ce soir quand nous rentrerons nous suivrons l'actualité.

Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2015

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques particulières à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2015 ?
(Aucune remarque n'est formulée)

Qui est pour ? La Majorité

Qui s'abstient ? Les deux groupes de l'opposition.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2015 est adopté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire.- Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour sachant qu'il n'y a aucune question diverse, mais une motion qui est présentée.

Ce Conseil Municipal est celui où on vote le budget de l'ancien mandat. Nous allons nous organiser d'une façon bien particulière. Nous allons voter ensemble le Compte de Gestion, nous allons voter ensemble les reprises de résultats ; par contre, étant donné

que les Comptes Administratifs sont les comptes du Maire, je ne dois pas assister au vote. La proposition que je vous formule pour que la méthodologie nous permette d'avancer, c'est de présenter dans l'ordre tous les points du Conseil Municipal jusqu'au point sur les associations, donc le point n°20. Nous ne votons que les Comptes de Gestion, ensuite je cède la parole à la 1^{ère} adjointe pour voter tous les Comptes Administratifs, je reviens et on vote les affectations de résultats puisqu'on ne peut pas affecter les résultats sans avoir voté les Comptes Administratifs. Mais on en fait un exposé logique. Les Comptes de Gestion n'étant que les comptes du Receveur Municipal, ceux que nous votons sont bien en adéquation avec les comptes du Maire, c'est-à-dire les Comptes Administratifs. Donc quelque part on vote les comptes du Receveur Municipal.

1) COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances, à laquelle était absent Monsieur DIDERO. Aucune remarque n'a été formulée, y a-t-il des remarques en Conseil Municipal ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? L'unanimité de la majorité.

Qui s'abstient ? Les deux groupes de l'opposition s'abstiennent sur le Compte du Receveur Municipal.

Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité de la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Concernant les dépenses, un commentaire puisque nous en avons parlé en Commission des Finances. Ces dépenses sont un peu plus importantes car dans le chapitre 27 nous avons mobilisé pour 2 millions d'euros un budget que nous verrons après dans l'exposé pour le lotissement des Hauts de Saint Jean. Nous avons donc réalisé des lignes budgétaires, notamment une ligne d'emprunts.

Dans les immobilisations corporelles nous avons la somme de 2.5 millions allouée à l'achat des terrains des Berges du Canal.

Donc 2 millions + 2.5 millions font bien les 4.5 millions supplémentaires par rapport aux dépenses d'investissement régulières que nous pouvons supporter sur le Budget de Port de Bouc.

Les recettes : (*Lecture du rapport*).

Comme vous pouvez le constater, nous avons essentiellement réalisé un programme d'emprunts, comme je vous le disais tout à l'heure les 2 millions que nous avons mobilisés et que nous avons réalisés auprès de la Caisse d'Epargne, et ensuite les 3 autres millions pour les Berges du Canal.

Ensuite vous voyez comme d'habitude des dotations, des subventions d'investissement, etc.

Dans le chapitre 040 nous avons annoté les opérations d'ordre de transfert entre sections que nous allons retrouver plus tard (*Lecture du rapport*)

La section de fonctionnement : Dépenses : (*Lecture du rapport*)

Dans le chapitre 042 vous voyez la reprise des 3 344 655.44 € d'opérations d'ordre.

Vous voyez ensuite les charges exceptionnelles et les charges financières qui sont très peu importantes puisqu'elles ne s'élèvent qu'à 717 776.14 €.

Les recettes : (*Lecture du rapport*)

Ce qui veut dire que notre Section de Fonctionnement pour l'exercice 2014 dégage un excédent de 631 645.82 €.

Voilà l'exposé assez détaillé, je n'ai pas donné tous les chiffres du réalisé pour l'année 2014 mais vous les avez sous les yeux, que nous arrêtons ce soir en Conseil Municipal.

La Commission des Finances a procédé à son examen méticuleux et rigoureux, des observations ont été faites sur toutes les dépenses ou toutes les recettes assez importantes de chaque chapitre, qui ont ouvert à débat que je qualifierai de discussion pédagogique pour bien prendre connaissance de cette N14, de son caractère non analytique, mais quand même de cette nécessité d'ouvrir des enveloppes et ensuite de les réaliser, avec un commentaire lié au ratio de façon générale pour essayer de se situer par rapport aux autres villes de la même strate.

Y a-t-il d'autres remarques ? Le groupe de Monsieur DIDERO n'ayant pas été représenté, avez-vous quelque chose à dire ?

M. DIDERO.- Non, j'en ai parlé avec mon collègue, Monsieur PINET.

Mme le Maire.- Très bien. Nous ne votons pas puisque je ne dois pas être présente.

3) AFFECTATION DES RESULTAT 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme le Maire

Par rapport à ce réalisé on propose une affectation de résultat pour le Budget Principal.

Vous avez un tableau qui résume (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné cette mécanique de reprise des résultats en Commission des Finances.

Y a-t-il des remarques particulières ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

4) BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET VILLE

Rapporteur : Mme le Maire

A partir de cela nous avons établi un Budget Primitif pour l'année 2015 sur le Budget de la Ville (*Lecture du rapport*)

Vous avez devant les yeux la proposition d'ouverture d'enveloppes et de ventilations, vous remarquez qu'il y a des comptes ronds, ce sont des « enveloppes » -permettez-moi ce terme trivial pour les puristes comptables- que nous ouvrons dans les différents chapitres, étant entendu qu'il y a quand même des chapitres réels comme le chapitre 20, où nous reprenons les 541 548.39 €, le chapitre 21, les 3 673 826.33 €, pour les immobilisations en cours, etc. Les emprunts et dettes assimilées puisque nous savons exactement ce que nous avons prévu.

Les recettes : nous proposons de les ventiler en fonction de ce que nous avons besoin de faire dans l'année. Dans le chapitre 27 vous voyez les 2 000 000.00 €, dans le chapitre 021 les 2 500 000.00 €, et dans les produits de cessions les 2 000 000.00 €.

Ensuite les opérations d'ordre de transfert classiques.

Et les différents investissements en fonction de nos programmes déterminés avec la population, et que nous réalisons grâce à ces fameuses subventions qui nous proviennent notamment du Conseil Général.

Section de fonctionnement : Nous proposons d'ouvrir un budget à 30 073 976.70 € en Dépenses et en Recettes.

Dépenses : vous voyez que le chapitre 023 inscrit bien le transfert à la section d'Investissement des fameux 2 500 000 € des Berges du Canal.

Nous voyons bien qu'il nous faut prévoir les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante ; comme nous l'avons dit au cours du Débat Budgétaire nous prévoyons les augmentations liées aux différents indices de prix, aux différents déroulements de carrières, et nous ouvrons ces enveloppes.

Recettes : nous inscrivons ce que nous attendons sans avoir changé les taux des impôts et taxes au chapitre 73, les dotations et participations avec les notifications que nous avons reçues au chapitre 74, et nous ouvrons des enveloppes dans les différents chapitres prévus à cet effet, avec vous le voyez au chapitre 002, le résultat de section 2014, les fameux 3 543 614.70 €.

Cette ventilation de Budget Primitif a été regardée et examinée par la Commission des Finances.

Y a-t-il des remarques à formuler sur cette question ?
(Aucune remarque n'est formulée)

5) COMPTE DE GESTION 2014 -BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- cela appelle-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui approuve les comptes du Receveur Municipal ? L'unanimité de la majorité.

Qui s'abstient ? Les deux groupes d'opposition.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité de la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné cette question en Commission des Finances.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

7) AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou des remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

8) BUDGET PRIMITIF 2015 - BAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*).

9) COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS

Rapporteur : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Qui est pour approuver le compte de Monsieur le Receveur Municipal ? L'unanimité de la majorité.

Qui s'abstient ? Les deux groupes d'opposition.

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité de la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

10) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des remarques ?

M. DIDERO.- Lorsque vous évoquez les recettes d'un montant de 84 180.00 €, vous incluez les deux campings de Port de Bouc ?

Mme le Maire.- Oui.

M. DIDERO.- Au niveau de la répartition des recettes est-ce que vous avez le prorata approximatif ?

Mme le Maire.- Le pourcentage est de 80/20, c'est très inégalitaire.

M. DIDERO.- 80 pour la Mérindole ?

Mme le Maire.- Bien sûr, c'est le camping aménagé.

11) AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS

Rapporteur : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

12) CAMPINGS MUNICIPAUX - BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Avez-vous des remarques à formuler ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

13) COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN - SECTEUR D »

Mme le Maire.- J'avais demandé qu'on enlève « secteur D » pour mettre « résidences de la Paix », mais je vois qu'il apparaît encore. Il faut enlever ces dénominations cadastrales.

Rapporteur : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Qui est pour approuver le compte du Receveur ? L'unanimité de la majorité.

Qui s'abstient ? Les deux groupes d'opposition.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité de la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

14) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN - SECTEUR D »

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Pas de remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

15) BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN - SECTEUR D »

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a examiné ce point.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

16) COMPTE DE GESTION 2014- BUDGET ANNEXE DU SERVICE FUNERAIRE

Rapporteur : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Qui est pour approuver les comptes de Monsieur le Receveur Municipal ? L'unanimité de la majorité.

Qui s'abstient ? Les deux groupes d'opposition.

Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité de la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

17) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE FUNERAIRE

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Aucune remarque ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

18) AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE FUNERAIRE

Rapporteur : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme le Maire.- Aucune remarque ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

19) SERVICE FUNERAIRE - BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

Y a-t-il des remarques particulières ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Mme le Maire.- Je vous propose de sortir puisque je dois le faire. La 1^{ère} adjointe va prendre la présidence est va vous faire voter les Comptes Administratifs.

***(Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal à
18 h 45***

Mme SANTORU-JOLY.- Si vous le permettez nous allons passer au Compte Administratif du Budget Principal, le point n°2.

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

**Le rapport n°2 est adopté à la majorité - Abstention du
groupe de Madame PEPE - Contre le groupe de Monsieur DIDERO**

Mme SANTORU-JOLY. - **Rapport n°6** : Budget Annexe des Baux Commerciaux.

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

**Le rapport n°6 est adopté à la majorité - Abstention du
groupe de Madame PEPE - Contre le groupe de Monsieur DIDERO**

Mme SANTORU-JOLY.- **Rapport n°10** : Compte Administratif 2014 du Budget Annexe des campings.

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°10 est adopté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE - Contre le groupe de Monsieur DIDERO

Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°14 : Compte Administratif 2014 - Budget Annexe Lotissement « les hauts de Saint Jean, résidences de la Paix » :

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°14 est adopté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE - Contre le groupe de Monsieur DIDERO

Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°17 : Compte Administratif 2014, Budget Annexe du Service Funéraire.

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Les deux groupes de l'opposition

Le rapport n°17 est adopté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

(Madame le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil Municipal à 18 h 50)

Mme le Maire.- Je vous remercie pour ces votes du Compte Administratif.

Nous allons affecter les résultats.

Rapport n°3 : Affectation des résultats 2014 du Budget Principal.

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°3 est adopté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE - Contre le groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire.- **Rapport n°4** : Budget Primitif 2015, Budget de la Ville.

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Personne

Qui est contre ? Les deux groupes d'opposition.

Le rapport n°4 est adopté à la majorité - Contre le groupe de Madame PEPE et le groupe de Monsieur DIDERO

M. PINET.- Est-ce que je peux intervenir ?

Mme le Maire.- Au moment du vote ? Normalement c'était tout à l'heure. Allez-y. Vous vous en souviendrez pour l'année prochaine, c'est lorsque je demande s'il y a des remarques.

M. PINET.- A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires nous avons déjà évoqué l'inquiétude que les chiffres présentés suscitaient, en particulier ceux liés au désengagement de l'Etat, mais aussi ceux liés à l'augmentation structurelle des charges. Vous vous rappelez que l'on avait posé une question, à la question « va-t-on dans le mur », vous nous aviez répondu par l'affirmative, ce qui nous avait un peu émus.

D'autre part, l'analyse des équilibres financiers de la Ville montre, par rapport aux autres communes de la strate -vous l'avez évoqué tout à l'heure- que notre ville se situe plutôt dans les valeurs supérieures à ce qui est obtenu dans d'autres communes comparables.

Mme le Maire.- Sur quels ratios ?

M. PINET.- Je vais vous les donner maintenant, en particulier pour les charges. Je prends 2013 puisque seuls ceux de 2013 ont été publiés, 2014 n'a pas encore été publiée aux Comptes des Communes. En 2013 ces charges représentaient 1 447 euros par habitant, soit un montant de 20 % supérieur à la moyenne de la strate nationale qui est de 1 204 euros par habitant, source des Comptes des Communes.

Un autre exemple, il en est de même pour l'encours de la dette et de son annuité, donc deux paramètres, situé pour la première 20 % au-dessus de la moyenne de la strate, et pour la seconde très nettement au-dessus. On a regardé sur les chiffres, c'est une tendance.

Compte tenu de ces éléments et de ceux que vous avez présentés aujourd'hui pour le Budget 2015, vous comprendrez notre inquiétude quant à l'avenir des équilibres financiers de notre Commune. Nous voterons donc contre votre Budget, et nous resterons particulièrement vigilants quant aux tendances qui vont se dessiner au cours de cette année budgétaire. Merci.

Mme le Maire.- J'entends tous les arguments que vous nous donnez, et je pense qu'il y a besoin d'apporter des précisions.

La première c'est que les budgets sont présentés en équilibre, donc vous n'avez pas d'inquiétude à avoir de ce côté-là. L'inquiétude que nous devons avoir c'est dans la difficulté, petit à petit, d'avoir à réaliser un service public de qualité, à continuer d'accompagner les associations de la commune, à continuer d'investir

dans la commune puisque vous savez qu'est adossée aux recettes et au budget de la commune la capacité de pouvoir s'endetter. C'est un peu comme dans un ménage, plus votre salaire est petit, moins vous avez la possibilité de contracter des emprunts. Donc nous ne pouvons que partager ces inquiétudes-là, qui sont d'ailleurs partagées par l'ensemble des élus de France représentés par leurs maires au sein de l'Association des Maires de France, puisque récemment Monsieur le Président François Baroin, qui est un Maire UMP, accompagné du vice-président de l'Association des Maires de France, Monsieur Laignel, qui est un Maire PS, ont demandé audience à Monsieur le Président de la République et au Premier Ministre pour leur expliquer leur désarroi. C'est sans précédent dans l'histoire de la vie des communes et des collectivités territoriales en général. Les communes souffrent pour 56.4 % de ces baisses de financement public, c'est-à-dire les dotations, c'est-à-dire les versements aux collectivités locales de l'impôt levé par l'Etat. Donc ce n'est pas une subvention, c'est un droit.

Le deuxième contributeur à subir cette baisse de dotations ce sont les conseils généraux, les deux structures locales de proximité issues de la révolution française de 1789. Vous y verrez là un mouvement d'humeur de la part des élus progressistes que sont les élus communistes et partenaires qui font ici la majorité de l'assemblée. Donc nous nous émouvons ensemble de cet état de fait.

Est-ce à dire pour autant que la gestion locale des élus qui prennent la responsabilité de continuer d'administrer une commune est déséquilibrée ? Non, les budgets sont présentés en équilibre. L'attention toute particulière qui est apportée aux citoyens et aux élus de se mettre en résistance et d'exprimer l'injustice que nous sommes en train de vivre est tout à fait légitime.

En ce qui concerne les ratios dont vous parlez, il est nécessaire de dire que dans la strate -on part quand même de 10 000 à 20 000 habitants, les communes sont quand même assez disparates entre

10 000 et 20 000 habitants- nous sommes dans la moyenne plutôt supérieure puisque nous avoisinons bientôt les 18 000 habitants. Donc nous sommes au-dessus de la moyenne qui serait de 15 000 habitants. Donc un ratio 20 % supérieur à la moyenne c'est un ratio qui est somme toute normal.

Par contre, là où je vous rejoins, ce ratio que vous trouvez anormalement supérieur est dû au fait que la composition socioéconomique de la commune, en termes d'habitants, est malheureusement déséquilibrée, les deux tiers de la population ne sont pas contributifs aux taxes locales, et inévitablement les ratios s'en trouvent complètement inversés par rapport à la plupart des communes qui n'ont pas ce type de configuration socioéconomique de la part des composantes socioprofessionnelles de leur population. C'est peut-être la raison pour laquelle, lorsque nous sommes allés plaider chacune dans les collectivités auprès desquelles nous avons la responsabilité d'aller, Madame la conseillère générale pour le Conseil Départemental et en lien avec la Région, et le Maire que je suis avec la préfecture, l'Etat, pour émarger à des dispositifs d'exception, nous avons été retenus. Nous avons été retenus en Politique de la Ville depuis 30 ans, nous avons été retenus dans les années 90 pour des Programmes de Rénovation Urbaine -même si ça ne s'appelait pas comme cela-, et à nouveau cette année nous émargeons parmi les 200 quartiers d'intérêt national. D'intérêt national, ça veut bien dire qu'il y a des inégalités à rattraper qui ne peuvent pas être rattrapées simplement par le budget communal et les actions des élus de proximité. Il y a nécessité d'une intervention massive de l'Etat pour rattraper les inégalités. Nous avons été retenus parce que nous avons des leviers d'action et des possibilités d'espoir de s'en sortir. 200 quartiers ont été retenus sur des critères comme ceux-là. Donc les leviers d'espoir c'est une commune modeste et très peu endettée. Nous l'avons présenté dans le Débat d'Orientations Budgétaires, nous sommes dans la zone verte, et nous sommes en

capacité de nous désendetter sur environ 4 à 5 ans, puisque nous avons emprunté pour les Berges du Canal et nous avons constitué les lotissements des Haut de Saint Jean.

Donc la gestion est non seulement saine, elle est ambitieuse et reconnue pour être un levier pour le développement futur de la commune, accompagnée par les dispositifs nécessaires apportés par l'Etat, eu égard l'étroitesse de notre budget. Je rappelle, en enlevant les mouvements d'ordre, 24 millions de Budget de Fonctionnement, alors que nous avons deux communes voisines, une qui appartient à la même strate et qui a un budget 7 fois supérieur au nôtre avec 1 000 habitants de moins que nous, et une autre qui appartient à une autre strate avec une population 3 fois plus importante que la nôtre, mais un budget 7 fois et demie plus important que le nôtre.

Mme SANTORU-JOLY.- Je souhaite intervenir en tant que Présidente du groupe Communistes et Partenaires, Madame le Maire, si vous me le permettez.

Bien évidemment, comme vous pouvez le penser, notre groupe soutient le budget présenté par notre Maire, et cela pour plusieurs raisons.

Déjà parce que ce budget, au contraire de ce qui se fait dans certaines communes, ne prend pas les habitants en otage.

Notre ville n'est pas un îlot, la municipalité comme les habitants subissent un contexte de crise, et la seule réponse apportée à ce jour par le gouvernement est une politique d'austérité, ce qui aggrave cette même crise.

Les précédents gouvernements UMP ont aussi leur part de responsabilités dans la baisse des moyens alloués aux communes, les transferts de charges, mais aussi dans la montée du chômage et de la précarité.

Conséquences pour une ville comme la nôtre ? Nous devons faire face à la fois à une demande sociale accrue et à une baisse drastique des dotations de l'Etat, mais vous l'avez énoncé.

On peut placer tous les écrans de fumée que l'on veut, la réalité est celle-ci, et elle concerne l'ensemble des collectivités territoriales. Les politiques d'austérité qui s'aggravent à l'égard des Collectivités Locales ont déjà des répercussions importantes sur leurs budgets. La baisse des investissements et la pression exercée sur les missions publiques dont elles ont la charge sont une menace sérieuse pour la vie quotidienne des habitantes et des habitants comme sur l'activité des entreprises et sur l'emploi. Ne pas la prendre en compte, ou pire la nier, est faire preuve d'une insigne démagogie.

Est-ce à dire qu'il faut gérer « en bon père ou en bonne mère de famille » et ne rien faire ? Surtout pas, et il s'agit d'une autre raison de notre soutien.

Les Port de Boucaines et les Ports de Boucains ont besoin de services publics dans les différentes dimensions de la vie quotidienne, dans l'éducation : on le voit avec les temps périscolaires, dans le logement, dans la santé, dans l'emploi, dans le sport, la culture, les festivités, la voirie, l'entretien des écoles, etc.

Bien sûr, une Mairie n'a pas des compétences dans tous ces domaines, mais avec Madame le Maire nous faisons le choix d'agir pour améliorer les conditions de la vie quotidienne.

Toutes ces dépenses, ainsi que les rémunérations des agents municipaux, sont utiles, participent à atténuer les effets de la crise, pas uniquement pour les populations les plus fragiles mais pour aussi pour l'ensemble de toutes les Port de Boucaines et tous les Port de Boucains de toutes les générations.

Pour cela c'est de courage politique dont nous devons faire preuve et non pas d'immobilisme. La satisfaction de l'intérêt général, c'est-à-dire les besoins de la population et du développement de Port de Bouc, reste avant tout notre engagement et notre ambition. Avec ce budget nous le concrétisons en n'augmentant pas la fiscalité aux ménages, en maintenant le service public rendu à la population et les subventions aux associations dont le rôle est primordial pour le mieux vivre ensemble, en poursuivant des travaux et l'investissement rappelés par Madame le Maire.

Nous avons besoin de recettes, ce sont 2 millions d'euros cumulés dont les Port de Boucains se voient spoliés d'ici 2017 !

La décision du gouvernement d'étouffer financièrement les collectivités est injuste et accroît les inégalités. N'y a t-il pas d'autres manières de faire ? Nous, nous le pensons.

Les recettes de l'Etat, parlons-en ! L'explosion des niches fiscales depuis 20 ans pour les plus aisés, tant sur l'impôt sur le revenu et le patrimoine que sur les entreprises avec la suppression de la Taxe Professionnelle et la tendance à la baisse de l'impôt sur les sociétés, les ont durement impactées.

La confusion est sans cesse entretenue quant à la responsabilité des collectivités locales dans la crise des finances publiques de notre pays.

Ce procès de mauvaise gestion financière est inacceptable car totalement faux. A la différence de l'Etat les collectivités ne peuvent voter un budget en déséquilibre, je le répète, vous l'avez déjà dit, Madame le Maire. A la différence de l'Etat, les collectivités ne peuvent emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement. Et la fameuse dette de 2 000 milliards d'euros, dont on nous rabat les oreilles matin, midi et soir, *provient des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs pour 59 % de celle-ci, selon*

le « collectif pour un audit de la dette publique de la France », ce n'est pas nous qui le disons.

Il faut aussi savoir que la part des collectivités locales dans la dette publique n'excède pas 9 % !

Si les collectivités se verront privées de 28 milliards d'euros en termes de dotations, 13 000 communes ont délibéré sur le vœu de l'Association des Maires de France contre cette ponction qui fragilise l'investissement public et les politiques publiques. Le Conseil municipal de Port de Bouc s'est inspiré largement de ce texte pour adopter une motion qui précise les conséquences pour notre ville.

C'est pourquoi il est impératif que les Etats et les collectivités locales puissent se financer à des taux proches de zéro, et auprès de la Banque Centrale et non plus les marchés financiers. Ainsi, chaque année les collectivités locales versent près de 5 milliards d'intérêts aux banques, c'est trop.

Et je n'évoque que brièvement également la fraude fiscale estimée pour le moins à 80 milliards, et la lutte nécessaire contre les paradis fiscaux qui représentent un manque à gagner équivalent à 30 % de la dette de l'Etat. Vous le voyez, de l'argent il y en a, seulement il faut mieux le répartir.

Et je l'ai démontré, l'argent existe au sein de la sixième puissance économique mondiale. Il faudrait que cet argent soit consacré aux investissements utiles à nos concitoyens, utiles à l'emploi, utiles à la relance, et non pas à une augmentation à hauteur de 41 milliards d'euros d'aides aux entreprises via le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), par exemple, et qui ne donne rien.

Mme le Maire.- Des multinationales, pas aux PME.

Mme SANTORU-JOLY.- Oui, bien sûr, toujours, pas aux PME. A ce sujet, le groupe communiste au Conseil Général a interpellé le

Préfet pour connaître les entreprises qui avaient souscrit à ce crédit d'impôt et les emplois que ça avait engendré, et sous couvert du sceau du secret nous n'avons pas eu de réponse. J'ai moi-même, en tant que conseillère générale du canton, demandé sur le pourtour de l'Etang de Berre quels sont les entreprises et les emplois qui avaient été créés, la même réponse m'a été donnée.

Ce sont donc bien des choix politiques dont il s'agit, et ce sont des décisions complètement opposées qui motivent notre budget. C'est une autre des raisons de notre soutien.

Notre budget repose sur des choix politiques et des valeurs d'égalité, d'entraide, de mobilisation citoyenne. En cela nous sommes fidèles à notre histoire commune. Nous forçons notre ville, la faisons évoluer avec et pour les Port de Boucains.

Ce budget sollicite la population déjà dans son élaboration, dans ses choix, mais aussi pour obtenir, avec la population, les financements dont nous avons besoin et auxquels nous avons droit.

Nous avons obtenu, et Madame le Maire en a parlé, la reconnaissance de Port de Bouc dans le Programme National de Rénovation Urbaine, un premier engagement financier de l'Etat pour le contournement de la RN568. Ce sont autant de possibilités nouvelles que nous avons arrachées pour faire avancer Port de Bouc, pour améliorer le quotidien des habitants. C'est un encouragement, notre démarche semble être la bonne, nous ne plierons pas.

Avec l'Association des Maires de France nous continuerons d'exiger justice pour les collectivités territoriales. Mais avec notre association d'élus communistes et républicains et partenaires nous avons aussi des propositions que nous soumettons à la réflexion, au débat et à l'action de nos concitoyens.

Nous refusons la ponction organisée des collectivités au profit des milieux financiers.

L'efficacité et la justice, c'est une réforme fiscale d'ensemble qui combat le gâchis de la spéculation en la taxant, et qui encourage la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi, les services publics.

Nous demandons l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités, et la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur leur capital et taxant les actifs financiers.

Nous exigeons la remise à plat de l'ensemble des exonérations sociales et fiscales avec ce critère : les aides publiques aux entreprises -toujours les multinationales- doivent être utiles à l'emploi, à la préservation de notre environnement, et au développement.

Je vous remercie.

Mme le Maire.- Petite précision, je me désolidariserai de l'Association des Maires de France s'ils pensaient que de remettre le jour de carence comme aide aux recettes communales suffisait. Avec tout ce que tu viens d'exposer auquel je m'associe, c'est loin de faire le compte.

M. GIORGETTI.- « *On va dans le mur* », ce n'est pas nous qui allons dans le mur, nous y allons tous, nous et tous les autres, parce que l'objectif c'est de faire exploser les communes et le Conseil Général, on le dit, et nous ne sommes pas les seuls à le dire. C'est l'objectif des gouvernements successifs d'éliminer, dans le cadre des réformes successives territoriales, ce qui est la démocratie de proximité que représentent les communes en général et le Conseil Général.

Sur la question des moyens, si vous regardez sur Port de Bouc, on n'a pas touché à la fiscalité depuis des années parce qu'on prend en compte les difficultés qu'il y a. Au niveau de la masse salariale on n'a plus rajouté d'emplois, il y a des évolutions parce que ce sont les évolutions de carrière des fonctionnaires, mais on

n'a pas cette marge, donc on essaie d'avoir une gestion sérieuse face à des difficultés qu'on nous crée.

J'ai en mémoire ce que nous a dit il y a une dizaine de jours le Maire de Martigues qui a été aussi présent dans la CAPM ; dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle de votre ami Sarkozy, Monsieur Pinet, ami politique, dans le cadre des grandes entreprises du coin il y en a une qui s'appelait BP, qui aujourd'hui s'appelle INEOS ; dans cette réforme, toutes les petites et moyennes entreprises ont vu leur impôt souvent évoluer, je ne parle pas des commerçants aussi, et de ce qu'il a fallu faire pour les maintenir, mais pour ne parler que d'INEOS, elle versait pendant des lustres à la Ville de Martigues avant qu'il n'y ait la CAPM, quelque chose qui représentait 12 millions d'euros de taxe professionnelle. Vous savez où c'est rendu aujourd'hui à la CAPM ? A un peu plus d'1 million d'euros ! Ils n'ont pas évacué les 11 millions, ils en ont évacués quelques-uns, parce que la réforme de Sarkozy a fait que c'étaient les sièges sociaux qui allaient encaisser la taxe professionnelle. Vous savez où se trouvent ces sièges, à la Défense pour la plupart, ou à Neuilly, ou dans des endroits qui ont beaucoup besoin d'argent. Voilà ce qui s'est passé dans la réforme, et c'est la réalité. Il faut aller aux sources de la réalité, voir les choses vraies. Nous, élus de base, nous avons affaire à cela aussi. On a moins de marge de manœuvre que nos amis de Fos, ils ont 7 fois notre budget, ce n'est pas comparable, ils ont un foncier industriel énorme, c'est un jackpot, chaque fois qu'ils installent quelqu'un ça ne va pas au SAN, ça va à la Commune de Fos parce que c'est sur le territoire de Fos, c'est la contribution foncière, tombe ça tombe comme un jackpot ; c'est presque la seule en France, jusqu'à quand, je ne le sais pas, jusqu'à ce qu'on nous élimine tous, et pour finir où il n'y aura plus de communes. L'exemple c'est l'Allemagne, mais nous ne sommes pas d'accord, nous sommes Français et nous avons une histoire, nous voulons rester Français avec notre identité, rester ce que nous

sommes et ce que le peuple de France a construit d'année en année dans le cadre de la démocratie.

Donc on nous envoie dans le mur, ce n'est pas nous qui allons dans le mur, on essaie de faire au mieux et de résister.

Mme PEPE.- Bonsoir. Je suis ravie que mon collègue ait pris la parole parce qu'on a eu un beau discours mais on ne pouvait pas intervenir.

Mme le Maire.- N'oubliez pas de le faire quand je pose la question. On ouvre le débat maintenant.

Mme PEPE.- Je voulais revenir sur la taxe professionnelle puisque vous l'avez évoquée, ainsi que Monsieur Giorgetti, qui a été remplacée par la CFE, et que certains ont vu tripler, les commerçants, etc. Vous vous rappelez les manifestations, mais il y avait aussi une partie variable au niveau de la CAPM qui avait été mise au maximum, et où la taxe avait triplé pour certains. Vous aviez une taxe professionnelle à 600 euros. Mais je crois que des remboursements ont quand même été faits. Donc il faut faire très attention avec ces outils de calcul.

Mme le Maire.- Vous soulevez la question, c'est-à-dire que nous avons des pertes d'outils qui n'étaient pas gênés parce qu'ils auraient pu être améliorés avec les propositions avec lesquelles je suis d'accord, vous vous en doutez, qui sont de vérifier que si une modulation de la taxe professionnelle pouvait exister, elle aurait pu être liée à de l'investissement fait grâce au chiffre d'affaires et aux bénéfices dégagés dans l'outil de travail, ou alors par la création d'emplois, ou par une amélioration de l'économie réelle en général, qui est bénéfique socialement à l'emploi. Or, cette modification n'a pas été faite dans ce sens-là, elle a été faite pour permettre d'exonérer ceux qui peuvent contribuer le plus sans être dans une situation délicate. La règle de calcul fait actuellement peser plus sur les PME et les PMI, les commerçants, les professions

libérales, le poids de ce nouvel impôt inventé. C'est trop injuste. Donc la fiscalité est une question hautement politique, ça dépend l'objectif que l'on vise au départ. Si on veut ouvrir l'assiette de cotisation pour permettre de la moduler, et pour permettre de contribuer en fonction de ses capacités, plus on est solide plus on contribue, moins on l'est, moins on est sollicité pour le faire, alors là il me semble que de l'argent peut rentrer dans les caisses de l'Etat, peut être mieux réparti, sans fragiliser la véritable économie. Mais ce ne sont pas les décisions qui sont prises depuis un certain temps.

Mais c'est normal, ce sont des visées politiques organisées depuis longtemps, puisque même si le peuple français a rejeté le traité européen en 2005 à 55 %, à 85 % pour la ville de Port de Bouc, les gouvernants n'en n'ont pas tenu compte, ils continuent de s'en tenir à ces critères. Par exemple il n'existe pas de services publics, il n'existe que des services d'intérêt économique. C'est la raison pour laquelle l'Education Nationale est démantelée et on propose aux collectivités locales d'instaurer des temps qui sèment le trouble, parce que de recevoir les enfants au sein de l'école cela fait penser que cela va permettre la réussite éducative, mais par un service qui n'est autre que du centre aéré relocalisé dans une école. C'est cela en fait, ce n'est plus le centre aéré dans l'enceinte du centre aéré le mercredi, les petites et les grandes vacances, c'est du centre aéré dans la semaine dans l'école. On casse le service public d'éducation comme cela, et on sème le trouble dans la population. Ça permet de dire après de son chien qu'il a la rage, puisqu'en fait ça va aller de mal en pis. Même si à l'occasion de l'assemblée générale de l'Education menée par Madame MALARET, il a été convenu que nous continuerons comme cela l'année prochaine, nous avons fait partir un courrier à Monsieur l'inspecteur d'académie pour dire, en gros, je résume « *ce n'est pas le top, mais continuons comme ça* », nous n'avons pas le choix, mais à la fin de l'année c'est

350 000 euros à la louche -on affinera les résultats et on regardera ensemble- dépensés en plus sur le budget communal et qui n'étaient pas prévus. Mais combien l'Education Nationale ne dépense pas ? Des professeurs non remplacés, des professeurs spécialisés non mobilisés, des réseaux d'aide aux élèves en difficulté démantelés, et j'arrête là la liste que Monsieur DEPAGNE pourrait continuer bien mieux que moi, Madame CERBONI, ou autres.

On n'est pas dans une politique de réponse aux besoins mais dans une politique qui démantèle ce besoin. Après, nous nous en avons les répercussions. Mais quelles que soient les communes de France, elles gèrent toutes leur budget intelligemment, en tout cas à l'équilibre. Mais pourtant ce sont elles qui sont les plus attaquées par ces réformes-là.

Passons au vote.

Qui est pour approuver le BP 2015 du Budget Principal ? La majorité à l'unanimité.

Qui s'abstient ? Personne

Qui vote contre ? Les deux groupes d'opposition

Le rapport n°3 est voté à la majorité - Vote contre du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire.- **Rapport n°7** : Affectation des résultats 2014, Budget Annexe des baux commerciaux.

Qui est pour ? La majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°7 est voté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE - Vote contre du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire. - Rapport n°8 : Budget Primitif 2015 des baux commerciaux : ce rapport n'appelle pas de remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité

Qui est contre ? Les deux groupes de l'opposition

Le rapport n°8 est voté à la majorité -Vote contre du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire. - Rapport n°11 : Affectation des résultats 2014 pour le Budget Annexe des campings.

Qui est pour ? L'unanimité de la majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°11 est voté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE - Vote contre du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire. - Rapport n°12 : Budget Primitif 2015 des campings municipaux.

Qui est pour ? L'unanimité de la majorité

Qui est contre ? Les deux groupes de l'opposition

Le rapport n°12 est voté à la majorité -Vote contre du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire. - Rapport n°15 : Budget Primitif 2015 du lotissement des Hauts de Saint Jean.

Qui est pour ? L'unanimité de la majorité

Qui est contre ? Les deux groupes de l'opposition

Le rapport n°15 est voté à la majorité -Vote contre du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire. - Rapport n°18 : Affectation des résultats 2014 du Budget Annexe du Service Funéraire.

Qui est pour ? L'unanimité de la majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°18 est voté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE - Vote contre du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire. - Rapport n°19 : Budget Primitif 2015 du Service Funéraire.

Qui est pour ? L'unanimité de la majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°19 est voté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE - Vote contre du groupe de Monsieur DIDERO

20) VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2015

Rapporteur : Mme le Maire

Je vous propose que nous reconduisions la quasi-totalité des subventions à la même hauteur que 2014 pour l'ensemble des associations locales. A ceci près, les quatre centres sociaux vont voir leurs subventions ajustées en fonction de la convention cadre des centres sociaux que nous venons de renouveler avec la CAF. Leurs subventions seront ajustées ultérieurement en fonction des projets

liés à la Politique de la Ville, au CUCS, et au Contrat Enfance Jeunesse notamment.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015, il sera proposé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal de réajuster ces subventions, bien évidemment après examen de leur dépôt de dossier de demande et de leurs bilans d'activités de trésorerie, etc. comme chaque année.

Dans la notice explicative vous avez une pièce jointe qui vous donne la liste exhaustive de ces associations et des montants attribués pour l'année 2015.

Nous en avons parlé en Commission des Finances et nous avons examiné ce point ensemble.

Y a-t-il des remarques à formuler en séance plénière du Conseil Municipal ?

M. DIDERO.- Juste quelques observations par rapport à l'aide versée au Secours Catholique, l'entraide des Bouches du Rhône du Secours Populaire et Actions solidaires, on voit qu'on est à 1 000 euros, je voulais savoir pourquoi au niveau des équipes Saint-Vincent notamment la somme était moins importante, à savoir 385 euros.

Cela m'appelle une deuxième observation, dans beaucoup de villes de France et des Bouches du Rhône il existe une structure qui s'appelle les « Restos du Cœur », qui se veut complètement apolitique, et qui bénéficie d'une certaine puissance au niveau de l'organisation, si j'ose dire, dans le schéma d'aide des populations les plus défavorisées ; ils ont une certaine puissance d'action par une organisation qui peut être intéressante au niveau des communes. Je voulais savoir pourquoi jusqu'à présent les Restos du Cœur existaient dans d'autres communes et pas forcément à Port de Bouc.

La deuxième observation c'est par rapport aux subventions du Rugby Club et du Handball, on s'aperçoit que le Rugby club perd 3 000

euros cette année, et 3 500 pour le Handball, y a-t-il une explication particulière à cela ? Merci.

Mme le Maire.- Il y a toujours une explication. Pour les Restos du Cœur, on ne peut obliger personne à créer une association qui n'existe pas. Cela dit, les associations ont décidé, puisqu'elles sont solidaires par essence, de se regrouper en action solidaire et de mettre en place une banque alimentaire qui a tout à fait les mêmes droits qu'aurait l'association des Restos du Cœur. Etant entendu que si on démultiplie ces différentes associations sur une commune elles émargent toutes à la même enveloppe de la banque alimentaire. En fonction des dons elles ont peut-être des stocks différents, ou l'association générale redistribue à chaque association autre chose, mais en ce qui concerne la banque alimentaire, d'année en année, malheureusement les associations caritatives et solidaires en font toujours la remarque, les dons diminuent, et l'entrée dans l'Europe de différents pays encore plus en difficulté que la France orientent les aides préférentiellement vers ces pays-là. Donc pour répondre précisément à votre partie sur les Restos du Cœur, c'est peut-être parce qu'historiquement les associations caritatives de la ville ont toujours travaillé ensemble et ont mis en place les structures qui auraient pu mettre en place les Restos du Cœur dans d'autres villes où ils existent et où il n'y avait rien du tout. C'est une première explication qui vaut ce qu'elle vaut, en tout cas c'est ce que nous avons perçu, et c'est l'historique que l'on peut vous restituer.

Pourquoi les équipes Saint-Vincent de Paul perçoivent une subvention un peu inférieure aux autres... Dominique, je te laisse la parole.

Mme LACHAUD.- C'est une association qui monte énormément de projets en partenariat avec le Conseil Général, et qui depuis de nombreuses années émarge à des subventions bien plus importantes que le Secours Populaire ou le Secours Catholique, à Port de Bouc en tout cas.

Mme le Maire.- Parce qu'elles ont aussi d'autres missions.

Mme LACHAUD.- Tout à fait. Donc effectivement elles ont une subvention moindre, mais au final si vous allez à l'assemblée générale de l'association vous remarquerez rapidement que leur budget n'a rien à voir avec le budget du Secours Populaire ou du Secours Catholique.

Mme le Maire.- Donc conformément à nos grandes orientations municipales, c'est aider le plus ceux qui en ont le plus besoin. Proportionnellement, permettre que la solidarité se fasse en fonction des besoins exprimés par les habitants, et en fonction de l'instauration au sein d'associations d'un nombre de bénévoles et de la logistique qui s'adosse à cela, en fonction des possibilités des unes et des autres.

Mme SANTORU-JOLY.- Je voudrais ajouter que l'association Saint-Vincent émerge beaucoup dans le cadre de l'insertion au Conseil Général, et ce sont des fortes sommes, elle fait des mesures ASEP pour l'aide au logement, elle a des missions de service public. Je les rencontre au moins deux fois par an et quand il y a des initiatives, je les aide et je les soutiens aussi dans le cadre de la délégation aux droits des femmes parce qu'il y a un secteur pour aider les femmes soit seules, soit en difficulté. Comme le disait Dominique LACHAUD, elle a un budget autre que par exemple le Secours Catholique.

Mme LACHAUD.- Il y a peut-être autre chose à ajouter qui est que là c'est la subvention, mais il n'y a pas les charges supplétives qui sortent, les locaux sont prêtés par la mairie, l'EDF est payé par la mairie, beaucoup de choses sont payées par la mairie au Secours Populaire et au Secours Catholique. Donc il faudrait l'ajouter à la subvention qui est mentionnée ici ; Ce sont des charges importantes mais qu'ils ne paient pas, c'est important.

M. SIRAT.- Je voudrais juste compléter avec les associations caritatives. Nous faisons chaque année une journée de la solidarité à Port de Bouc, et la recette de cette journée est divisée à part égale entre toutes les associations caritatives de Port de Bouc.

Mme le Maire.- Pour le sport, Monsieur l'adjoint.

M. BELSOLA.- Nous n'avons rien enlevé ni au rugby ni au handball, je vous rassure. Les subventions l'an dernier étaient de 60 000 euros pour le handball, et de 45 000 euros pour le rugby. Si mes souvenirs sont bons nous avons voté des subventions exceptionnelles pour le rugby et pour le handball l'an dernier après les élections municipales tout simplement parce qu'ils étaient dans le rouge, ils avaient des difficultés financières, et nous regardons les difficultés de chaque club. Le handball était vraiment dans l'écarlate, si on peut dire, nous les avons aidés, nous les avons aussi aidés avec le Conseil Général, donc ils ont pu récupérer une subvention de 3 500 euros qu'avaient les clubs féminins de même niveau au niveau départemental, et ils avaient fait une nouvelle demande de subvention à la Région pour différentes actions, qu'ils ont récupérée. Donc nous avons permis au handball d'aller beaucoup mieux. Pareil pour le rugby, nous leur avons permis de se renflouer. Sachant que par exemple le club de rugby cette année, nous en avons informé le président, a demandé cette année 45 000 euros de subvention municipale.

Nous sommes donc très vigilants à cela, et nous avons d'ailleurs dit à ces clubs que nous examinerions leur demande, comme les autres, s'ils venaient à monter de division ; si les filles du handball venaient à monter en national 2, et si le rugby venait à monter en fédéral 2, ce qui engendre des frais de déplacement plus importants, à ce moment-là nous réexaminerions leur subvention.

Mme PEPE.- Ce qui m'ennuie c'est de voter au global. Ce qui serait plus parlant c'est de voter les subventions par domaines : sportif, culturel, etc. et à minima. Parce que là on a 80 euros, 250

euros, ça fait un peu mendicité, parce que le temps que vos employés traitent...

Mme le Maire.- 80 euros c'est la prévention routière.

Mme PEPE.- En ce moment sur Port de Bouc j'aurais investi beaucoup plus dans la prévention routière...(**Propos simultanés, brouhaha**)

Mme le Maire.- Attention, c'est LA prévention routière, donc si nous subventionnons la prévention routière c'est pour pouvoir avoir des interventions sur la commune quand on a les forums jeunes, ce n'est pas pour la faire fonctionner, ne vous sentez pas mal à l'aise de voter 80 euros, ce qu'ils nous demandent.

Mme PEPE.- Ce qui me rend mal à l'aise c'est le temps que vous passez dessus pour les examiner...

Mme le Maire.- La prévention routière c'est traité plus haut, les comptes sont traités plus haut qu'au niveau communal, nous avons le quitus qui vient de plus haut. C'est pour émarger, pour pouvoir faire partie des villes qui peuvent obtenir les voitures tonneaux quand on fait les forums jeunes, les aides au maintien du circuit de prévention routière, etc. C'est pour pouvoir être avec le partenaire, ce n'est pas pour les financer, ne vous inquiétez pas. C'est pour cela que c'est 80 euros.

Mme PEPE.- En tout cas je voulais remercier Monsieur BELSOLA sur les éclaircissements sur le sport parce que vous vous souvenez que ça nous avait valu un échange un peu houleux avec Monsieur NOUGUÉ qui était à votre place, parce que j'avais osé parler d'une subvention de l'ACPP. Ca fait plaisir parce que nous avons des bons clubs de sport qui font briller notre ville, ce ne sont pas les seuls, ce ne sont pas non plus ceux qui ont les plus grosses subventions qui font briller notre ville, je suis persuadée que si on pouvait les aider plus on le ferait. Mais en tout cas merci de voir

aussi le suivi de tout cela au niveau de l'évolution dans les clubs, ça fait plaisir à entendre.

Mme le Maire.- Merci beaucoup de votre intervention.

Avant de passer la parole à Monsieur GIORGETTI, je souhaiterais vous dire que non seulement il y a cet effort consenti sur le budget qui est très important sur la ville de Port de Bouc, mais c'est grâce aussi à Madame la conseillère générale notamment, aux interventions de Monsieur l'adjoint aux sports, etc. et du service municipal des sports qui donne des conseils aux clubs sportifs. Grâce aussi, je dois le dire, à la mutualisation des connaissances lorsque nous formons les « Rencontres pour la Ville » notamment, et la mutuelle sports qui a beaucoup de formation dans ce domaine-là, il y a échange de bonnes informations pour permettre à tous nos clubs de pouvoir émarger à d'autres dispositifs, notamment du Conseil Général, de la Région -ça devient de plus en plus compliqué mais on essaie aussi-. Il y a l'idée justement de conserver nos collectivités territoriales de façon forte, et de conserver la clause de compétence générale afin de pouvoir obtenir des financements dits « croisés », c'est-à-dire de la commune mais aussi du Conseil Général, du Conseil Régional, donc cette bataille politique est très forte. En tant qu'élus municipaux que nous sommes, nous la menons aussi auprès des autres collectivités grâce aux interventions incessantes et de qualité.

Cela me permet de remercier Messieurs les adjoints aux sports, Monsieur NOUGUÉ dont vous avez parlé, si brillant, Monsieur BELSOLA qui commence à être particulièrement brillant aussi, et Madame la conseillère générale qui nous a toujours bien accompagnés sur le territoire de Port de Bouc.

M. GIORGETTI.- On est dans les finances, on aimerait pouvoir faire plus, c'est le problème.

Je suis sensible au sport et à la culture, et j'ai lu dans la presse, qu'il y a plus de 200 festivals sur le territoire et pas des moindres, qui disparaissent faute de financement et du désengagement des uns et des autres. La chasse qui est faite, notamment par le premier ministre, c'est de ne plus avoir de financements croisés. Avant, les collectivités ou les associations qui organisaient faisaient appel à leur conseil général et à leur conseil régional, quelle que soit la région de France, et aujourd'hui 200 festivals sont supprimés pour l'année 2015, et dans des villes autrement plus importantes que la nôtre au niveau de la population. C'est plus que regrettable.

Mme le Maire.- C'est non seulement regrettable et triste, mais c'est aussi dangereux, car une population qui ne s'émancipe pas par la culture, par le sport, bref par une éducation populaire, est une population qui peut régresser, y compris dans son niveau de conscience, dans la perception de la réaliser. Plus une population est malheureuse, plus elle a tendance à chercher le sauveur suprême qui n'existe pas, en tout cas en politique -je suis laïque-, et ils deviennent plutôt perméables à des idées extrémistes sous quelque forme que ce soit, et pas simplement des partis politiques extrémistes, des propos extrémistes qui ne sont pas au service de leur émancipation et d'une prise de conscience qui soit progressiste, ce qu'il nous faudrait être tous pour faire avancer la société.

M. BERNEIX.- J'avais déjà regardé mais je n'avais pas fait le calcul, et je viens de m'apercevoir que les subventions aux associations ont réduit de 176 000 euros par rapport à l'année dernière, malgré l'ajustement, c'est important.

Mme le Maire.- Nous disons dans l'exposé de la présentation que la part des centres sociaux n'est pas la même que celle des années précédentes parce qu'il nous faut d'abord voter l'ajustement par rapport à la convention cadre.

M. BERNEIX.- Le différentiel est là ?

Mme le Maire.- Oui, entre autres, essentiellement.

Qui est pour ? La majorité + le groupe de Madame PEPE

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°20 est adopté à la majorité + le groupe de Madame PEPE - Abstention du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire.- Je vous remercie de ces discussions très enrichissantes, c'est très agréable, nous sommes en démocratie et c'est très important de la faire fonctionner.

21) ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2014

Rapporteur : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Cela amène-t-il à des observations particulières ou à des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour valider l'état des cessions et acquisitions immobilières ? La majorité.

Qui s'abstient ? Les 2 groupes d'opposition

Le rapport n°21 est adopté à la majorité - Abstention du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

22) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE JC DECAUX

Rapporteur : Mme Manon DINI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Merci, Madame la conseillère municipale chargée de la communication pour ces précisions.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PEPE.- Qui fixe cette redevance, c'est l'Etat, comment ça se passe ?

Mme le Maire.- C'est nous, et elle est acceptée par les établissements DECAUX, ce qui permet de faire rentrer des finances, on ne va pas s'en priver. On essaie de ne pas trop les assassiner non plus.

Qui est pour ? L'unanimité, bravo, Manon !

Le rapport n°22 est adopté à l'unanimité

23) CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE REGIONALE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCEES JEAN MOULIN ET CHARLES MONGRAND - ANNEE 2013-2014

Rapporteur : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, bravo Laurent !

Le rapport n°23 est adopté à l'unanimité

24) LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 1ER JANVIER 2014 ET LE 31 DECEMBRE 2014

Rapporteur : M. Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Merci, Louis.

Y a-t-il des demandes de précision ?

M. PINET.- Concernant la liste des contrats conclus, on trouve à la page 6 un acte passé pour un (*propos inaudible*)*, cela me rappelle quelque chose, ça mérite peut-être des explications.

Mme le Maire.- Vous voulez savoir l'historique ?

M. PINET.- Je crois qu'il y a une commission d'appel d'offres demain soir qui parle du même sujet.

Mme le Maire.- Tout à fait, que voulez-vous savoir ?

M. PINET.- Le marché a déjà été passé ?

Mme le Maire.- Je vous l'avais déjà expliqué dans un Conseil Municipal antérieur.

M. PINET.- Je le sais mais je ne suis pas le seul.

Mme le Maire.- Alors on va en reparler. Vous le savez, on en parlait tout à l'heure, nous sommes soumis maintenant à la possibilité qu'ont certaines entreprises européennes d'émarger aux marchés publics français. Nous l'avions dit, une entreprise italienne qui n'avait pas acté candidature, qui n'a d'ailleurs pas acté candidature la seconde fois non plus, a essayé de chercher des noises en disant qu'elle n'avait pas pu, qu'elle ne savait pas, qu'elle ne comprenait pas, etc., et nous a tout retardé. Vous verrez cela de façon plus approfondie dans la commission des marchés, mais à priori malheureusement l'essence est là, Monsieur Pinet.

Tout à l'heure, ma collègue, Evelyne vous proposera une motion anti TAFTA, c'est un peu le prolongement de cela. Si je puis me permettre, aujourd'hui nous sommes dans l'espace européen et nous voyons que des personnes nous ont empêchés de continuer, alors qu'elles ne sont pas du tout intéressées à ce que l'on fait puisque comme je vous le dis elles n'avaient pas acté candidature, et après, lorsqu'on a relancé, elles n'ont pas non plus acté candidature. On se demande quelles sont les motivations. Demain, Madame Santoru va vous l'exposer, cette affaire peut se faire à l'échelle transatlantique, et ça peut même empirer, vous le verrez tout à l'heure.

Qui est pour ? La majorité + le groupe de Madame PEPE

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Le rapport n°25 est adopté à la majorité + le groupe de Madame PEPE - Abstention du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire.- Je vous propose d'annuler le rapport n°25 qui consistait à approuver une convention pour l'alimentation en gaz naturel du lotissement des hauts de Saint Jean, qui devait s'établir entre GRDF et nous-mêmes. Afin de réaliser les travaux il fallait que la Ville fasse une avance de 25 660 euros HT, qui par convention nous auraient été ensuite remboursés par GRDF. Il s'avère que finalement c'est compliqué pour eux de résoudre ce problème administratif de nous rembourser après, ils nous proposent donc de réaliser et de payer les travaux d'entrée. Soyons d'accord, permettons leur de le faire, ne sortons pas cet argent de notre trésorerie, c'est très bien comme cela.

26) RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Mme Dominique LACHAUD (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Vous nous proposez donc de continuer d'aider la filière de réparation navale sur notre territoire.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n°26 est adopté à l'unanimité

27) DON D'ARCHIVES DE MME ANNE DUVILLIERS A LA COMMUNE

Rapporteur : M. Marcel TRAVERSA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Ca va être une source très intéressante à exploiter, notamment pour fêter l'année prochaine notre 150^{ème} anniversaire, entre autres. Comme vous le savez, la mémoire est

toujours importante lorsqu'on veut construire l'avenir. En tout cas ce sont nos valeurs à nous.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité

28) MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL : ARRET DES NEGOCIATIONS RELATIVES AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE (GMT OU TAFTA) ET OUVERTURE D'UN DEBAT NATIONAL

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture de la motion*)

C'est une motion que le groupe communistes et partenaires propose au Conseil municipal, qui sollicite l'arrêt des négociations relatives au Grand Marché Transatlantique (GMT ou TAFTA) et l'ouverture d'un débat national sur ce projet d'accord de libre-échange entre les USA et l'Union Européenne, tout en déclarant symboliquement la commune de Port de Bouc « zone hors GMT », comme nous l'avions fait pour AGCS.

« Ce projet de traité ambitionne d'instaurer un vaste marché de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Les négociations concernent entre autres les services publics, le commerce, l'industrie, le secteur bancaire, l'environnement et l'exception culturelle.

Les Etats-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. Un marché commun libéralisé avec les Etats-Unis risquerait donc de tirer "vers le bas" toute la réglementation européenne. En outre, ce traité s'inscrirait dans la guerre économique que se livrent les grandes puissances, et attiserait les risques de conflits.

Nous refusons que le droit des affaires prime sur les droits humains et sociaux. Il ne s'agit pas de politiques dites commerciales, il s'agit de la sécurité de l'emploi, de savoir ce que nous mangerons demain, de notre santé, de l'accès à l'éducation et à la culture, de la biodiversité, des manières de produire. Il s'agit aussi de nos droits économiques et sociaux.

Notre service public de proximité qui vise à protéger du marché les activités associatives, sociales et culturelles, à développer l'économie et l'agriculture locales, serait assujetti à des règles faisant la part belle aux grands groupes multinationaux. Garant de l'égalité de traitement entre les citoyens, il serait particulièrement fragilisé ».

Ca commence déjà à être le cas, par exemple on parlait de l'insertion tout à l'heure, avec les associations qui œuvrent dans ce domaine.

(Suite de la lecture de la motion)

« Ce traité serait ainsi susceptible d'impacter directement les Port de Boucains en abolissant le cadre juridique de la régie de l'eau de la Capm, niant ainsi le mode de gestion librement choisi par les élus, élus par la population. De lourdes menaces pèseraient sur des services comme la restauration scolaire.

Nous sommes aussi concernés par un tel accord car dans notre région les grands groupes pétroliers auront toute légitimité pour imposer à la France l'exploitation des gaz de schistes et autres hydrocarbures non conventionnels, ceci sans que les citoyens ou les élus aient leur mot à dire.

De surcroît, cela remettrait en cause l'interdiction de production d'OGM.

Ces projets consacrerait la suprématie du droit des affaires au détriment des autres droits : lois nationales, européennes, constitutions.

En effet, une société multinationale pourra contourner les tribunaux classiques dès lors qu'elle considèrera que des lois sociales, sanitaires ou environnementales menaceraient sa rentabilité.

Ainsi la Commune de Port de Bouc, comme toutes les collectivités jusqu'à l'Etat, pourrait être déférée devant un tel tribunal pour se voir imposer les dictats des entreprises multinationales.

La souveraineté ne serait plus celle des citoyennes et des citoyens, ni de leurs représentant(e)s élu(e)s, mais celle des multinationales.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Port de Bouc réuni le 18 mars 2015 :

- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs.

- demande l'arrêt des négociations sur le GMT (TAFTA) du fait de l'absence de contrôle démocratique et la diffusion immédiate à la représentation nationale de tous les éléments de la négociation en cours.

- demande l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens, sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre du GMT.

- déclare symboliquement la commune de Port de Bouc « zone hors GMT ».

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Mme PEPE.- Madame Santoru et ses motions !

Mme SANTORU-JOLY.- C'est normal en tant que présidente, si vous en aviez vous les présenteriez.

Mme PEPE.- Nous ne sommes pas vraiment surpris que cette motion à Port de Bouc intervienne à quelques jours du premier tour des Départementales.

S'il est évident qu'il faille reconnaître que ce projet européen, déjà ancien, fait l'objet de vives critiques tant sur le processus de négociation que sur le contenu de l'accord lui-même, et de ses conséquences qui pourraient être dommageables dans de nombreux domaines politiques et économiques, nous savons, comme vous d'ailleurs, que nous ne sommes pas en mesure de peser dans ces négociations où seuls sont à la manœuvre les représentants de nos familles politiques. Il ne s'agit donc de votre part que d'une posture liée à l'enjeu électoral du moment.

C'est pourquoi, considérant le caractère exclusivement électoraliste de cette motion, nous la rejetons.

M. DIDERO.- J'ai envie de dire à Madame Santoru que sur le fond je suppose qu'il y a pas mal de points que Droite et Gauche peuvent rejoindre. Le dilemme c'est l'ultralibéralisme quelque part, on peut très bien promouvoir les échanges internationaux dans le respect des cultures, dans le respect des Etats, sans pour autant favoriser de tels accords. Donc sur le principe on pourrait avoir des points qui seraient convergents.

Néanmoins, ce que j'ai envie de préciser c'est est-ce que c'est dans une assemblée locale et est-ce que ce n'est pas plutôt au Parlement français et au Parlement européen d'évoquer ce sujet-là. J'ai envie de dire que quelque part ce thème-là va permettre de faire tomber les masques de certains politiciens nationaux, dont les socialistes, puisqu'on va voir le positionnement de ce parti qui se dit de Gauche. Ca permettra également de voir les partenaires de ce

parti socialiste, les écologistes, le front de gauche... (**Propos simultanés, brouhaha**)...

M. DIDERO.- Je voudrais préciser que par rapport à certaines collectivités territoriales, à savoir les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux, où les élus communistes siègent dans les majorités départementales socialistes ou régionales...

Mme le Maire.- En tout cas ici les socialistes sont dans l'opposition à Port de Bouc, c'est pour cela qu'il n'y a pas de généralités.

M. DIDERO.- On va voir le positionnement, et quelque part on va peut-être assister sur ce type de sujet à une refondation politique, qui est à Gauche, qui est à la Gauche centriste, qui est au Centre, qui est au Centre Droit, et qui est à droite ? En tout cas je pense qu'il n'est pas forcément au niveau d'un Conseil Municipal.

M. DEPAGNE.- Moi je voulais uniquement me recentrer sur la motion puisqu'elle me paraît d'importance. Nous situons ce débat lors de ce Conseil Municipal, je ne crois pas qu'il soit lié à quelques élections proches, ce n'est pas mon sentiment vu l'importance et l'enjeu.

Ce type de marché est déjà mis en œuvre entre les Etats-Unis et pas mal de pays, en particulier les pays d'Amérique du Sud, et les conséquences néfastes de ce type d'accord sont apparues très rapidement. Je ne citerai qu'un exemple, c'est celui du procès intenté par la compagnie Philippe Morris contre l'Australie et le Paraguay, cette compagnie a jugé être lésée parce qu'elle trouvait néfastes pour ses profits les politiques restrictives mises en œuvre par ces deux pays en matière de lutte contre le tabagisme. Il faut savoir que cette compagnie a obtenu gain de cause. Obtenir gain de cause ça veut dire des millions d'euros ou de dollars de compensation. Si les Etats s'y refusent tout ce qu'ils envoient en exportation de leurs propres entreprises est taxé à cent pour cent.

Donc on ne peut rien refuser, autrement c'est notre propre industrie qui est pénalisée.

Mme SANTORU-JOLY.- Je ne voulais pas répondre au début. Je comprends la première partie de votre intervention, c'est de bonne guerre, même si elle est fausse parce que vous avez démarré votre intervention en disant « Madame Santoru et ses motions ». Ca veut dire que depuis que je suis présidente de groupe j'ai énoncé plusieurs motions.

Sur la question qui nous intéresse aujourd'hui avec le marché transatlantique, on a fait le parallèle avec l'AGCS, chaque fois nous proposons une motion et nous avons mis une banderole commune hors AGCS, et nous ferons de la même manière après les élections ou pendant les élections, et nous verrons. Mais si vous voulez penser cela, pensez-le, cela ne me dérange pas, je suis tranquille avec moi-même.

Sur la question que Monsieur Didero soulevait, Droite/Gauche, pas Droite/Gauche, je vais vous dire une chose : au Conseil Départemental des Bouches du Rhône, je suis communiste et je suis dans la majorité de Gauche du Conseil Général parce que notre objectif premier c'est la réponse aux besoins des habitants des Bouches du Rhône en général, et de notre canton pour chaque conseillers généraux en particulier. Et les négociations qu'il y a eues sur la marche d'orientation de gauche, de solidarité, et de développement économique pour de l'emploi, notre groupe y est allé, et nous sommes dans cette majorité, depuis ça n'a pas bougé. Par contre, au niveau national, et nous continuerons dans ce sens, avec les personnes de bon sens qui voudront aller selon les orientations, et comme le dirait Madame Pèpe, « un plat à la sauce communiste ».

Tout ce dont on parle, l'aide aux communes et aux associations, ce n'est que facultatif, si ce n'est que la compétence générale qui se dispute, Monsieur Didero, si on n'en parle pas ici on aura des retombées ici.

Ce que je vous propose de voter ce soir c'est parce que ça fait des répercussions locales dans les communes. Nous, nous pensons, et j'espère que nous ne sommes pas les seuls, au-delà de notre parti il y a des membres de notre groupe qui n'en sont pas membres qui le pensent aussi, il y a des citoyens qui le pensent aussi, nous travaillons à une mobilisation et nous pensons que la mobilisation des citoyens pourra intervenir et peser dans les choix politiques. Je ne laisserai pas, Monsieur Didero, mes responsables politiques ou des représentants politiques dire autre chose que ce que je pense ou que ce que nous pensons. Si jamais nos représentants disaient l'inverse de ce que nous pensons, nous continuerons à nous battre pour ce que nous pensons, à la différence de vous ; parce que l'UDI, avec l'UMP et Sarkozy quand ils étaient au gouvernement, sont allés dans ce sens-là, ce sont eux qui ont posé les premières pierres. Quand Madame le Maire a dit que les Français avaient voté à 55 % contre le traité européen, qui n'a pas tenu compte de l'avis des citoyens ? C'est Monsieur Sarkozy avec sa majorité de Droite qui comprenait le MODEM et l'UDI...(**Propos simultanés, brouhaha**)

Je continue. Aujourd'hui, forts des expériences que nous avons passées avec la gauche plurielle et autres, les communistes et le Front de Gauche ne participent pas au gouvernement socialiste parce que ça ne va pas dans le sens d'une politique de Gauche. Je crois toujours à la Gauche et à la Droite, par contre les partis en présence, les citoyens vont faire en sorte que ça bouge, et que ça bouge du bon côté. Je suis certaine que sur le fond vous pensez comme nous, même vous, Madame PEPE, j'en suis sûre. Par contre, je pense que vous vous trompez.

M. GIORGETTI.- Je pense que vous nous faites un procès en disant que c'est la veille des élections. Sur cette histoire du TAFTA ça fait maintenant plusieurs années, on a même un de nos députés européens qui a fait un livre, Monsieur Patrick Le Hyaric pour ne pas le nommer, sur le fait que le peuple doit être informé sur ce qui se

passé à ce niveau-là. Ces politiques libérales, ça fait plusieurs fois que je le dis au Conseil, on a qu'à voir dans quel état elles mettent les peuples quels qu'ils soient, il y a du chômage, de la précarité, de la misère, y compris en Allemagne, il faut voir la précarité et la pauvreté qu'il y a en Allemagne même si on nous le montre comme un pays de cocagne aujourd'hui, ce qui est faux.

Je ne sais pas si vous avez vu cette émission du service public « cash investigation » qu'il y a eue il y a quelques jours, qui a été une émission démonstrative de ce qui peut se passer au niveau des grandes entreprises ; il y en a eu trois, SANOFI pour ne pas la citer, on met sans arrêt des gens à la porte, c'est le fleuron au niveau national et international au niveau des médicaments, c'est le troisième, et les actionnaires qui se sont augmentés cette année de 15 points. Et on en arrive à la stupidité de 56 % de bénéfices livrés aux actionnaires sans investir de l'autre côté.

Vous avez vu Orange qui avait vendu les pages jaunes, vous ne savez pas qui a acheté les pages jaunes ? Je vous le donne en mille, c'est Paul MANSACHE, avec un autre compère. Ce sont eux qui sont à l'origine de la crise financière internationale. Donc un ancien grand dirigeant, et le patron de la DCE aussi. Donc nous sommes des antilibéraux jusqu'au bout des ongles parce qu'on voit les dégâts que ça fait. Donc ce n'est pas d'aujourd'hui, on s'est tout le temps battu contre ces gens-là. On a combattu Sarkozy, on a voté Hollande, pas tous, mais il nous a trompés, depuis on le combat parce qu'on est des gens honnêtes, on ne change pas. Ce que l'on veut c'est le bonheur du peuple, le progrès social et humain, on se bat pour cela. On dit que tant qu'il n'y aura pas un partage équitable entre ceux qui profitent du système... parce qu'ils profitent trop aujourd'hui, je parle des grandes multinationales, je ne parle pas des petites et moyennes entreprises qui subissent, parce que quand les grandes boîtes font des appels d'offres elles sous-traitent, et les sous-traitants ce sont des boîtes d'intérimaires ; on met la

pression sur les petites et moyennes entreprises qui se « cassent la gueule » en cours de route parce que la pression est trop forte au niveau des prix qui leur sont imposés.

Je crois que l'on n'est pas des gens vicieux en politique, on affronte tout le temps, on a toujours affronté, on ne s'est jamais cachés, que ce soit avec vous ou les autres, y compris les socialistes. Vous pouvez prendre l'assemblée nationale, les députés ne votent pas le budget de la France, ils votent contre, mais on fait des propositions qui sont autres que les vôtres qui sont catastrophiques. Vous allez être le soutien de politiques infernales parce que j'ai écouté le programme de Sarkozy, c'est une catastrophe pour notre peuple parce que c'est encore plus d'austérité qui va lui être demandé au nom du redressement.

M. SIRAT.- Je me mets simplement dans la peau des citoyens lambdas, si la France perd sa justice, si la France perd sa légitimité, moi j'en conclus que la France perd sa paix tout simplement.

M. BERNEX.- En fonction de ce que vient de dire Monsieur Giorgetti, il y a quelque chose qui m'interpelle, est-ce qu'il peut me citer le pays dont il se réfère pour que ce soit aussi bien, que l'on puisse s'en servir d'exemple pour savoir comment on doit faire, en fonction de tout ce qui est dit, est-ce qu'il y a un pays qui existe et qui fait quelque chose comme vous ?

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, vous me permettrez de ne pas répondre à une question pareille. On sait ce que vous avez derrière la tête et cela ne nous intéresse pas. Nous, à Port de Bouc, nous avons choisi de prendre parti pour des valeurs. Comme les anciens en France ont montré qu'ils avaient su faire vivre ces valeurs au moment du Front Populaire, au moment de la deuxième guerre mondiale en rentrant en résistance, dans les grands moments de la vie française, nous avons pris parti. C'est notre proposition majoritaire ici, beaucoup d'élus de la majorité municipale ont pris parti, et

presqu'autant n'ont pas pris parti, mais nous sommes tous solidaires et ensemble sur les mêmes valeurs. Certains ont choisi de prendre parti, le parti communiste français, d'autres non, et ce n'est pas un problème pour nous, on est une majorité solidaire, une et indivisible. Pourquoi ? Parce que ce qui nous intéresse c'est de créer. Un grand résistant disait, je crois qu'il s'appelait AUBRAC : « résister c'est créer, créer c'est résister », à partir de là nous nous inspirons de ce que les besoins exprimés au quotidien doivent appeler comme réponse.

Je ne suis pas d'accord, Monsieur Didero, je n'attends pas d'un homme providentiel, d'une gouvernance providentielle, ou d'un parti quelconque providentiel, une quelconque envie de faire pour moi, jamais, et notre équipe ici, jamais. Nous pensons qu'il n'y a pas de petites gens ni de grands penseurs, nous sommes autant penseurs que les autres. Moralité, lorsque nous avons envie que quelque chose soit porté au niveau de l'Assemblée Nationale, nous avons toujours eu pour habitude d'interpeller les députés qui, pour nous, partagent les mêmes valeurs, ce fut Monsieur Rieubon, ce fut Monsieur Vaxès, c'est Monsieur Charroux, nous ne sommes jamais allés voir Monsieur Darrason pour lui demander de nous aider. Nous avons porté nos revendications, nos propositions alternatives dans la rue et auprès d'autres personnes dont nous savions que l'écoute n'était ni hypocrite, ni intéressée.

Si aujourd'hui je vous mets au défi de m'expliquer ce que contient ce traité de grand marché transatlantique, qui est capable de me le décortiquer correctement ? Vous voulez que je vous dise, même pas nous. Ca recommence comme en 2005 avec Maastricht et le Grand Traité, c'est l'opacité la plus totale. Heureusement que nous avons des amis qui siègent au Parlement Européen, qui entendent bien évidemment des discussions et qui demandent *mais vous parlez de quoi ?* Tout est opaque. Tout est en train de s'organiser dans notre dos à toutes et à tous.

Je partage ton avis, Evelyne, ici à Port de Bouc, regardons nous, qui possède un nombre de parts incommensurables à la bourse qui fait qu'il a choisi de rester habiter à Port de Bouc parce que c'est familial, c'est héréditaire, et qui n'en n'aurait rien à faire d'aller à St Martin ? Ne rêvons pas ! Personne n'a ce nombre incalculable d'actions en bourse. Nous sommes tous dans le même bateau d'une catégorie de population qui ne fait pas partie de ces circulations dont vous parlez, Monsieur Didero, de liberté de circulation à travers le libéralisme. Non, on ne peut pas se sentir à l'aise et sur la même longueur d'onde, je ne pourrai jamais me sentir à l'aise... et je vous le dis en toute connaissance de cause car quand il a fallu monter à l'Assemblée Nationale, quand il a fallu monter à Paris pour défendre tous nos dossiers, j'ai rencontré évidemment pas simplement des élus communistes, vous vous en doutez, puisque nous ne sommes pas aux commandes du pays, et nous n'avons aucune entrée au gouvernement politique. Donc j'ai rencontré énormément de personnes qui se réclament de pouvoir travailler avec nous, de pouvoir discuter, excusez-moi, mais on n'est pas dans le même monde ! On n'a pas les mêmes intérêts, ce n'est pas vrai, j'avais l'impression d'être une extraterrestre quand j'expliquais la réalité d'hommes, de femmes. Vous souriez, donc vous comprenez ce que je dis. Je me rappelle d'une discussion que l'on avait eue à laquelle j'avais coupé court parce que ce n'était pas l'objet du Conseil Municipal, ce ne sont pas les mêmes objectifs. N' imaginez pas que ces grands propriétaires de moyens de production, ces grands capitalistes d'actions en bourse ont quelque chose à faire de nous. La seule chose qui les intéresse c'est de nous utiliser les uns contre les autres pour pouvoir être tranquilles et mener leur politique. Et leur politique c'est de donner des injonctions pour que l'économie aille dans leur sens à eux, on en a fait deux démonstrations avec la taxe professionnelle telle qu'elle a été rénovée, qui n'aide pas les commerçants, les professions libérales, les PME, les PMI ; et pourtant ce ne sont pas les communistes ni des gens de Gauche qui ont

mis en place cette réforme, ce sont véritablement des gens qui se réclament soi-disant de l'entreprise. C'est faux. Les entreprises et les entrepreneurs sont pris à la gorge, ils n'ont jamais été aussi mal qu'en ce moment parce que ce n'est pas vous pour eux l'entreprise -je parle à ma voisine- pour eux ce sont les capitaux, ce n'est pas l'économie réelle. On en voit les répercussions au quotidien.

Donc oui, on peut quand on est bénéficiaire du RSA, quand on est petite/moyenne entreprise, industrie, commerçant, profession libérale, professeur, service public en général, peut-être même dirigeant d'entreprise, on peut se sentir dans le même bateau parce qu'on veut faire de l'économie, du social, et de l'épanouissement humain.

J'ai entendu Madame De Sarnez ce matin sur France 2, c'est parfois surprenant les grands écarts très souples ! Si elle y arrive tant mieux, mais après il faut être en accord avec sa propre conscience. Il ne faut jamais gruger.

Ce qui est important dans cette motion, me semble-t-il, et je la soutiens, c'est qu'à partir du moment où une décision est prise à quelque niveau que ce soit, ne rêvons pas, ça a des répercussions jusqu'au niveau des communes. Alors je réclame le droit d'exprimer mon opinion. Et jusqu'à preuve du contraire, même si à renforts de médias on nous parle du résultat final des élections à venir, il sera fait dimanche pour une expression d'opinion, et comme toujours pour un second tour pour une élimination de ce que l'on ne veut pas par rapport à ce qui reste. C'est la mécanique démocratique, c'est comme cela, ça l'a toujours été et ça le sera toujours, je le souhaite.

Donc dans l'expression démocratique il nous faut dire qu'aujourd'hui on a peur par rapport aux régies, par rapport à la restauration scolaire et à tous les pans du service public qui, déjà dans le traité économique européen, se transforme en service d'intérêt économique. Non, il y a des services qui peuvent être équilibrés, c'est la démonstration que l'on fait au sein de notre

communauté d'agglomération avec l'eau, l'assainissement, le ramassage des ordures ménagères. On a un service de qualité, les réseaux sont entretenus, réparés, les fuites aussi -la fuite qu'il y a à Plan Fossan n'est pas une fuite d'eau, c'est une résurgence d'eau, je le dis parce qu'on a souvent des questions sur ce sujet-. Et nous avons l'eau qui, je pense, est la moins chère de France, on est en train de vérifier mais il y a peu d'endroits qui ont ce prix. Donc dans une régie publique on arrive à équilibrer des comptes et à offrir un service pour un bien commun de l'humanité. On voit combien on peut mourir dans d'autres pays si on manque d'eau, ou si elle n'est pas de qualité comment elle peut véhiculer des maladies terribles. On peut donner ce bien à la portée de tous. Si elle tombe entre les mains de multinationales telles que nous les connaissons elle deviendra très chère, on le voit dans d'autres régions, à Marseille, mais il y a encore pire, en Bretagne, etc. c'est dramatique.

Je pense que ce que vous disiez c'est de l'ordre de la circulation des capitaux, nous, nous essayons de montrer qu'il peut exister des coopérations mutuellement avantageuses, y compris entre les pays, cela devient intéressant, épanouissant, et ferait que l'on respecterait mieux la planète en acceptant de produire dans les endroits où on doit produire. Donc oui, la coopération est possible à l'échelle internationale mais avec d'autres valeurs. Sauf qu'aujourd'hui il y a deux camps, il y a ceux qui développent ces valeurs-là, et il y a ceux qui sont contre, il y a ceux qui sont pour la circulation des capitaux et ceux qui sont pour les coopérations mutuellement avantageuses pour les Hommes, moi je me place dans le deuxième camp. C'est la raison pour laquelle je vois très mal ce grand marché transatlantique, y compris au niveau de la santé. On parle des normes que l'on doit assouplir au niveau de la France par rapport à une Administration trop lourde, là aussi ok, travaillons, j'y suis favorable, mais pas au détriment de la santé, pas au détriment de la sécurité, etc. Donc au profit de l'humain qui soit

considéré comme central dans la constitution et dans l'organisation d'une société.

Et puis il y en a marre de cette violence, elle descend jusqu'au plus jeune âge de nos enfants, c'est infernal de les voir être autant en compétition. J'ai quitté l'école cela fait 10 ans puisque cela fera 10 ans au mois de juin que je suis Maire, en 10 ans je trouve que l'école devient un endroit où on ne fait qu'évaluer les enfants, ils sont toujours en contrôle. Ca devient des automates ! Quand parle-t-on du savoir... Bref, je vais trop loin dans mes explications.

Mais c'est un peu tout cela qui nous révolte. Et quand je parle d'école je parle de l'Etat et de ce que l'on veut comme émancipation pour les petits êtres qui sont en développement, qui demain seront les citoyens qui demain prendront les responsabilités que nous avons acceptées aujourd'hui. C'est tout cela auquel il faut penser, et c'est tout cela que nous avons la responsabilité d'exprimer en tant qu'élus locaux. Si toutes les Villes disaient qu'elles sont contre le TAFTA, ceux qui sont pour diraient ce qu'est le TAFTA, ce serait un grand pas parce qu'on aurait l'information. Le deuxième grand pas serait qu'ils nous demandent notre avis, le troisième pas serait qu'ils en tiennent compte. Voilà la démocratie.

Je pense que tu as bien fait de présenter cette motion.

Dernier point : avant, pendant, après, les élections, ou pas les élections, il va encore y avoir des élections en décembre, etc. Donc on ne parle plus... C'est la démocratie.

Madame la Présidente, je te remercie d'avoir fait en sorte de ne pas t'empêcher de faire voter cette motion au moment où on va la faire voter.

Qui est pour ? L'unanimité du groupe majoritaire

Qui s'abstient ? Personne

Qui est contre ? Les deux groupes d'opposition.

La motion est adoptée à la majorité -Vote contre du groupe de Madame PEPE et du groupe de Monsieur DIDERO

Mme le Maire.- La séance du Conseil Municipal a épuisé l'ordre du jour. Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 25